Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260602-D02062026129DE-DE

CHATEAUBOURG
SAINT-MELAINE/BROONS-SUR-VILAINE

VILLE DE CHÂTEAUBOURG – DÉPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Le deux juin deux mille vingt-six,

Le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de CHÂTEAUBOURG, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison pour Tous, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Teddy RÉGNIER, Maire de Châteaubourg.

Date de convocation du CONSEIL MUNICIPAL : 27 mai 2026.

PRÉSENTS : Mesdames et Messieurs BODIN Lucie, BRIENS Stéphanie, CADIEU Jean-Paul, CHARPENTIER Olivier, CHOUBRAC Damien, DAVID Bertrand, de la VERGNE Aude, DUPUIS Arnaud, GUENY Cyril, HANNOUCHE Lise, KERMARREC Sarah, LAUGERAT Lilian, LE BALC'H Hubert, LEBOUC Nelly, PÉTIGNY Patrick, PICOT Sonia, POULAIN-JAMILLOUX Mélanie, QUIVIGER Éric, RAULT Mathilde, ROUSSELOT Alain, SAVOYE Frédérique, STEPHAN Aurore.

ABSENTS EXCUSÉS : Madame AVERLAND-SCHMITT Christelle (procuration à Madame de la VERGNE Aude), Madame COLOMBEAU Estelle (procuration à Madame BODIN Lucie), Monsieur DESBLÉS Hubert (procuration à Monsieur RÉGNIER Teddy), Monsieur DROUILLÉ Jérémie (procuration à Madame PICOT Sonia), Madame GUÉRIN Florence (procuration à Madame STÉPHAN Aurore), Monsieur PERCHAIS Éric (procuration à Monsieur CHARPENTIER Olivier).

SECRÉTAIRE : Monsieur DAVID Bertrand.

Nombre de Conseillers :
. en exercice : 29
. présent(s) ou représenté(s) : **29**
. absent(s) et non représenté(s) : **0**

OBJET : 2 RUE BLAISE PASCAL

Projet immobilier NEOTOA

Autorisation de vente de logements sociaux PLS après 15 ans

Envoyé en préfecture le 08/06/2026
Reçu en préfecture le 08/06/2026
Publié le
ID : 035-213500689-20260602-D02062026129DE-DE

Délibération N°2026/129 du Conseil Municipal du 2 juin 2026
Publiée le 8 juin 2026

2 RUE BLAISE PASCAL
Projet immobilier NEOTOA - Autorisation de vente de logements sociaux PLS après 15 ans

VU la loi n°2000-1208 du *13 décembre 2000* relative à la solidarité et au renouvellement urbain ;

VU la loi n° 2018-1021 du *23 novembre 2018* portant évolution du logement, de l'aménagement et du numérique (loi ELAN) ;

VU le Code de la Construction et de l'Habitation, notamment l'article L. 302-5 ;

CONSIDÉRANT que la commune de Châteaubourg est soumise aux obligations de mixité sociale et de rattrapage prévues par la loi SRU ;

CONSIDÉRANT que la loi ELAN autorise, sous conditions, la vente de logements sociaux PLS financés par le Prêt Locatif Social, après un délai de 15 ans à compter de leur construction ou acquisition ;

CONSIDÉRANT la demande du bailleur NEOTOA de pouvoir vendre les 30 logements sociaux (PLS) dans le projet immobilier situé au 2 rue Blaise Pascal, à compter de la 15ème année ;

CONSIDÉRANT que la vente des logements concernés s'inscrit dans un objectif d'équilibre économique et social du parc immobilier ;

Suite à la présentation du sujet en commission 3 du *11 mai 2026*,

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après délibération, décide à l'unanimité :

1°) D'ÉMETTRE un avis favorable de principe à une éventuelle cession future des logements sociaux financés par le Prêt Locatif Social (PLS), situés 2 rue Blaise Pascal sur le territoire communal, après un délai de 15 ans à compter de leur construction ou acquisition, conformément à l'article L. 443-11 du Code de la Construction et de l'Habitation, sous réserve des autorisations administratives et conditions légales applicables à la date de la demande ;

2°) D'AUTORISER Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à ce dossier.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ EN SÉANCE PUBLIQUE LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.
POUR COPIE CONFORME.

LE MAIRE,

MAIRIE DE CHÂTEAUBOURG (35)

Teddy RÉGNIER

Le Secrétaire de séance,
Bertrand DAVID

Nombre d'élus présents ou représentés : 29	Pour : 29	Contre : 0	Abstentions : 0	Ne participe(nt) pas au vote : 0